

HIÉRARCHIE DES FONCTIONS MILITAIRES ET CORPS
D'ARMÉE EN AL-ANDALUS Umayyade
(IIIe/VIIIe/IVe/Xe SIECLES): NOMENCLATURE ET ESSAI
D'INTERPRÉTATION¹

MOHAMED MEOUAK
Madrid

Dès le début de l'émirat, les charges et les responsabilités des hauts-fonctionnaires de l'armée furent l'objet d'une attention considérable au sein de l'administration cordouane. En effet, si l'on se réfère au contexte de crise politique de la fin du IIIe/IXe siècle, on remarquera la place privilégiée qu'occupèrent les commandants et les officiers des armées ainsi que l'ensemble des rouages militaires².

Cette place spécifique, liée aux vicissitudes politiques de l'entité territoriale d'al-Andalus et illustrée ici par les cadres structurels de l'armée, encouragea l'état hispano-umayyade à multiplier l'octroi des postes de *qā'id* (commandant d'armées) et à renforcer les divers appareils de guerre et de défense. Le gouvernement central ne pouvait consolider sa politique de «pacification» et de maintien de l'autorité que par l'intermédiaire des fonctionnaires militaires. Nous pensons que ces derniers étaient les véritables supports de l'édifice politico-social de la dynastie hispano-umayyade, encore très fragile au début du IVe/Xe siècle³. Ainsi, en s'affirmant comme une illustration pro-

¹ Cet article, inspiré d'un passage de notre thèse de Doctorat (voir référence à la note 92), a été présenté sous forme d'exposé au séminaire: «Poder militar y poder civil en el Islam» du *Departamento de Estudios Árabes de l'Instituto de Filología, C.S.I.C.* de Madrid le 13 décembre 1991. Qu'il me soit permis ici de remercier les participants à ce séminaire.

² Chalmeta, P., «El nacimiento del estado neo-omeya andalusí», *Homenaje a Manuel Ocaña Jiménez*, Córdoba, 1990, 97-106; Lévi-Provençal, E., *L'Espagne musulmane au Xe siècle: vie sociale et institutions*, Paris, 1932, 127-156; idem, *Histoire de l'Espagne musulmane*, Paris-Leyde, 1950-1953, 3 vols., III, 55-112.

³ Guichard, P., *Structures sociales «orientales» et «occidentales» dans l'Espagne musulmane*, Paris-La Haye, 1977, 290-306.

bante de la représentation du pouvoir, les charges d'officiers de l'armée constituèrent sans doute le pendant des agents de l'administration civile à Cordoue et en province (on pense ici au rôle des *'ummāl*, pl. de *'āmil*). Notons ici que les rébellions internes et les velléités de reconquête de la part des royaumes chrétiens furent d'actualité durant une bonne partie de l'époque umayyade⁴. Toutefois, et nous en sommes conscients, cette étude pose un certain nombre de problèmes liés en grande partie à l'interprétation, voire la traduction de la terminologie que nous allons mettre à jour. Plus qu'une traduction précise, nous essaierons de donner une «adaptation» au sens de signification de tel mot et de telle expression tirés d'un texte.

Cette étude s'efforcera de prendre en compte l'aspect comparatiste avec d'autres aires géographiques du *dār al-Islām*. Ce choix s'est fait en fonction des travaux réalisés sur des zones qui avaient un intérêt dans la mesure où un système militaire sophistiqué s'y était développé: on a pris en compte les régions dominées par les Būyides, les Šaffārides, les Ġaznevīdes et les Fāṭimīdes d'Ifrīqiya. L'un des termes de cette comparaison est de replacer al-Andalus dans le cadre de la *ummat al-Islām* et voir jusqu'à quel point cet état de l'Occident musulman pouvait avoir des similitudes avec le reste de la *mamlakat al-Islām*.

I) *Données générales sur l'organisation militaire d'al-Andalus:*

L'une des principales préoccupations des souverains de Cordoue était de maintenir intacts les acquis territoriaux hérités de la conquête du début du IIe/VIIIe siècle⁵. Le système défensif du pays et les composantes de l'armée connurent ainsi un réel développement et bénéficièrent de certaines réformes entreprises par le pouvoir central⁶. On perçoit bien à la lumière des textes, l'enjeu fondamental que

⁴ Lévi-Provençal, E., *op. cit.* (1932), 123-127; Manzano Moreno, E., *La frontera de al-Andalus en época de los omeyas*, Madrid, 1991, sur les visissitudes politico-militaires entre les pouvoirs «régionaux» et l'état hispano-umayyade.

⁵ Vallvé, J., «España en el siglo VIII: ejército y sociedad», *Al-Andalus*, XLIII/1 (1978), 51-112 notamment 87-106.

⁶ Lévi-Provençal, E., *op. cit.* (1953), III, 80-85; Vallvé, J., «España musulmana en el siglo XI: aspectos económicos», *Actas de las I Jornadas de Cultura Árabe e Islámica* (Madrid, 1978), Madrid, 1981, 197-205.



représentaient les zones frontières⁷. En effet, le nombre des expéditions militaires dans ces directions fut loin d'être négligeable. Ces régions en bordure de l'Espagne chrétienne, et de par leur éloignement relatif de la capitale, ont rapidement reçu des attributions et des prérogatives particulières. Elles constituaient la seule véritable couverture défensive lors de conflits et en cas d'attente des corps de troupes levées dans les provinces d'administration «civile» qui sont celles dirigées par un *'āmil*⁸.

Outre l'ancienne division du territoire en régions militarisées et héritées de l'installation des divers corps du *ğund* d'Orient en al-Andalus, on dénombre au début du IVe/Xe siècle deux *tuğūr* principaux qui ont dûs correspondre à une réalité géographique au cours de périodes antérieures. La zone supérieure (*al-tağr al-a'lā/al-tağr al-aqṣā*) qui coïncidait avec la région de Saragosse, fut le théâtre de nombreuses opérations militaires notamment lors de la reddition de la capitale en 325/937⁹. La seconde est la zone moyenne (*al-tağr al-adnā/al-awsaṭ*) qui avait pour chef-lieu Tolède¹⁰. Celle-ci fut supplantée par la ville de Madīnat Sālim (Medinaceli) au cours du règne de 'Abd al-Raḥmān III¹¹.

Cette division territoriale en deux zones distinctes est aussi attestée par la *Crónica Anónima* qui révèle l'existence de deux *tuğūr* (*al-tağrayn*) et qui correspond bien aux deux entités géographiques que nous venons d'évoquer¹². En outre, on constate que la terminologie

⁷ Lévi-Provençal, E., *op. cit.* (1932), 121-127; idem, *op. cit.*, III (1953), 55-59; Bosch Vilá, J., «Algunas consideraciones sobre "el Ṭagr en al-Andalus" y la división político-administrativa en la España musulmana», *Etudes d'orientalisme dédiées à la mémoire de Lévi-Provençal*, Paris, 1962, 2 vols., I, 23-33; Manzano Moreno, E., *op. cit.* (1991), 30-44.

⁸ Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 59-66; *Encyclopédie de l'Islam (E.I.²)*, nouvelle édition, Leyde-Paris, 1960-..., article *'āmil*, I, 447-448 (A. A. Duri); Manzano Moreno, E., *op. cit.* (1991), 60-69.

⁹ Lévi-Provençal, E., *op. cit.* (1932), 123-125; idem, *op. cit.*, III (1953), 57-59; idem, «Le rôle de la Marche Supérieure dans l'histoire de l'Espagne califienne», *Pirineos*, 6 (1950), 35-50; Bosch Vilá, J., *op. cit.* (1962), 26-27; Chalmeta, P., «La "sumisión de Zaragoza" del año 325/937», *Anuario de Historia del Derecho Español*, XLVI (1976), 503-525 surtout 515-525; Viguera, M. J., *Aragón musulmán. La presencia del Islam en el valle del Ebro*, 2e éd., Zaragoza, 1988, 139-145; Manzano Moreno, E., *op. cit.* (1991), 51-52.

¹⁰ Lévi-Provençal, E., *op. cit.* (1932), 125-127; idem, *op. cit.*, III (1953), 57-58; Bosch Vilá, J., *op. cit.* (1962), 26; Manzano Moreno, E., *op. cit.* (1991), 54-57.

¹¹ Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 57-58; Bosch Vilá, J., *op. cit.* (1962), 26.

¹² *Una Crónica Anónima de 'Abd al-Raḥmān III al-Nāṣir*, éd. et trad. E. Lévi-

arabe relative à la situation géographique d'une zone frontière donnée évolua d'un point de vue philologique. Si l'on prend l'exemple des *tağr-s al-a'lā* et *al-adnā*, on remarque que celles-ci étaient respectivement désignées par la locution *tuğūr al-ğawfiyya wa-l-šarqiyya*¹³. Était-ce par souci de précision géographique ou simplement une modification philologique susceptible de mieux décrire ces zones? On peut penser qu'il s'agissait effectivement d'une volonté de différencier ces entités géographico-administratives¹⁴.

Un autre secteur de la division territoriale d'al-Andalus avait été mis en place dès le début du IIe/VIIIe siècle. Il s'agit des provinces militarisées (*kuwar muğannada*) qui avaient reçues un statut spécial. En effet, on se souvient que la population de ces circonscriptions était composée de soldats ayant bénéficié de concessions territoriales (*iqṭā'āt*)¹⁵. Les descendants de ces militaires devaient répondre au service de l'armée et se présenter à l'issue d'une convocation du souverain sans qu'il eut à leur octroyer une quelconque solde. Mais on verra que toutes ces expressions tirées du radical *ğ.n.d.* évolueront sensiblement dans la mesure où les dynastes cordouans rétribueront ces soldats du *ğund*.

Malgré les difficultés que le pouvoir central rencontrait dans le maintien de l'autorité, on constate que les émirs ont assez bien évalué l'importance que représentaient ces régions limitrophes de la Chrétienté. Cette donnée, d'ordre stratégique, est par ailleurs bien vérifiée pour le règne de 'Abd al-Raḥmān III qui en plus de ses talents d'administrateur, se faisait un devoir de porter la guerre sainte (*ğihād*) régulièrement en dehors d'al-Andalus¹⁶.

Provençal et E. García Gómez, Madrid-Granada, 1950, 31/97; Ibn al-Ḥaṭīb, K. *A'māl al-a'lām*, éd. E. Lévi-Provençal, Beyrouth, 1956, 205: *al-ṭağrayn al-a'lā wa-l-adnā*.

¹³ Ibn Ḥayyān, *Al-Muqtabas V*, éd. P. Chalmeta, F. Corriente et M. Sobh, Madrid, 1979, 451.

¹⁴ Bosch Vilá, J., *op. cit.* (1962), 27-28.

¹⁵ Lévi-Provençal, E., *op. cit.* (1932), 22 et 118-119; idem, *op. cit.*, I (1950), 48-49, et III (1953), 67-68; *E.I.*², article *iqṭā'*, III, 1115-1118 (Cl. Cahen); idem. «L'évolution de l'*iqṭā'* du IXe au XIIIe siècle. Contribution à une histoire comparée des sociétés médiévales», *Annales E.S.C.*, 8 (1953), 25-52 surtout 32-38; Chalmeta, P., «Concesiones territoriales en al-Andalus hasta la llegada de los almorávides», *Cuadernos de Historia*, VI (1975), 1-90 notamment 37-41.

¹⁶ Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, II (1950), 1-32.

II) Structures classiques de l'armée hispano-umayyade: ğund-ğayš-'askar

Les composantes de l'armée reposait pour l'essentiel sur deux types de troupes bien distinctes l'une de l'autre. Il est impossible dans les pages qui vont suivre de passer en revue tous les corps de l'armée umayyade mais il nous a semblé utile de rappeler certaines de ses caractéristiques afin de mieux percevoir les rôles assignés aux responsables de cette armée¹⁷. Trois grands éléments constituent la base de l'organisation militaire régulière cordouane. Il s'agit tout d'abord du *ğund* qui, nous l'avons pressenti, hérita d'une bonne partie des traditions de la Syrie umayyade¹⁸. Le terme est attesté par les sources et il semble que cette institution permanente de l'armée était bien implantée en al-Andalus¹⁹.

Le mot *ğund* aurait une origine iranienne et signifierait une troupe d'armée. Si l'on se réfère à l'Orient 'abbāside, on remarque qu'il continua à s'appliquer aux circonscriptions administratives²⁰. Cette idée de groupe de soldats est confirmée par un dérivé du radical *ğ.n.d.*: la IIe forme du verbe: *ğannada* correspondant au fait de mobiliser des hommes de l'armée mais également ériger une province en *ğund*²¹. Nous retrouverons ce type de structure en Ifrīqiya fāṭimide où à l'égal d'al-Andalus, il est opposé aux formations enrôlées ou mobilisées occasionnellement²².

Au cours du IVe/Xe siècle, on remarque l'existence de divers types de *ğund* (pl. *ağnād*) mais sans que cela remette fondamentalement en question les attributions de ce corps. En effet, nous relevons la locution suivante: *ğund al-sultān* qui était sans doute un détachement militaire possédant des rapports directs avec les instances du gouver-

¹⁷ Voir dans ce même numéro, la contribution d'E. Manzano Moreno qui aborde un aspect important des structures socio-ethniques de l'armée hispano-umayyade: les *mawālī*. Sur leur présence dans les armées umayyades d'Orient, voir Hasson, I., «Les *mawālī* dans l'armée musulmane sous les premiers Umayyades», *Jerusalem Studies in Arabic and Islam*, 14 (1991), 176-213.

¹⁸ *E.I.*², article *djund*, II, 616 (D. Sourdel).

¹⁹ Vallvé, J., *op. cit.* (1978), 87-106.

²⁰ Chalmeta, P., *op. cit.* (1975), 37-42.

²¹ Ibn Manzūr, *Lisān al-'arab*, éd. du Būlāq, 1300-1308/1882-1890 et 1349/1930, 20 vols., IV, 106-107; Dozy, R., *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leiden, 1881, 2 vols., I, 224.

²² Dachraoui, F., *Le Califat fatimide au Maghreb (296-362/909-973)*, Tunis, 1981, 358-364 surtout 362.

nement central²³. Affectée au *dār al-ğund* (caserne d'affectation du *ğund*), cette composante était constituée de *ğunūd* et de *ğundī-s* (soldats du *ğund*). Toutefois, le dernier mot pourrait aussi référer à un adjectif de relation plutôt qu'à un substantif²⁴. Selon Ibn Ḥayyān, il y avait des contingents de l'armée régulière stationnés dans la capitale. Sous al-Ḥakam II, on note bien la présence de troupes affectées à Cordoue et à Madīnat al-Zahrā' (*ṭabaqāt al-ğund min al-Qurṭubīyyīn wa-l-Zahrāwīyyīn*)²⁵. Cependant, celles-ci pouvaient correspondre à des éléments recrutés dans la cité à l'occasion de campagnes militaires données.

L'institution du *ğund*, bien qu'elle représenta la base essentielle de l'organisation militaire des états islamiques à l'époque classique, connut en al-Andalus des applications assez différentes. D'après Ibn Ḥayyān, il y avait à l'époque de 'Abd Allāh un service réservé aux questions de l'armée (*al-ḥidma al-ğundiyya*)²⁶. Comment peut-on expliquer la présence d'une telle fonction? On peut remarquer dans ce phénomène, la volonté du gouvernement de se doter d'un bureau exclusivement chargé de régler les multiples problèmes posés par l'entretien et le recrutement des hommes du *ğund*. Rappelons ici que le septième émir cordouan eut maille à partir avec les rébellions du sud de la péninsule. D'ailleurs, on confia ce service à des hauts-fonctionnaires, les commandants d'armée (*quwwād al-ağnād*)²⁷.

Le second élément constitutif des structures militaires était composé par le *ğayš* qui doit être considéré comme l'armée au sens large du terme. Cette composante militaire trouve également ses origines dans les institutions umayyades de la Syrie qui furent reprises par les 'Abbāsides²⁸. Les données textuelles permettent de dresser un tableau

²³ Al-'Uḍrī, *Tarṣī' al-aḥbār fī tanwī' al-ātār*, éd. 'A. al-'A. al-Ahwānī, Madrid, 1965, 101; *al-Muqtabis* V, 379.

²⁴ Al-Maqqarī, *Nafḥ al-ṭīb min ḡuṣn al-Andalus al-raṭīb*, éd. I. 'Abbās, Beyrouth, 1968, 8 vols., I, 388; al-Maqqarī, *Azhār al-riyāq fī aḥbār 'Iyād*, éd. I. al-Abyārī et alīi, Le Caire, 1939, II, 287; Ibn Ḥayyān, *Al-Muqtabis fī aḥbār balad al-Andalus (VII)*, éd. 'A. al-R. al-Ḥağgī, Beyrouth, 1965, 222; Ibn 'Idārī, *Al-Bayān al-muğrib (III)*, éd. E. Lévi-Provençal, Paris, 1930, 81.

²⁵ *Al-Muqtabis* VII, 136-137.

²⁶ Ibn Ḥayyān, *Al-Muqtabis fī ta'rīḥ riğāl al-Andalus (III)*, éd. M. Martínez Antuña, Paris, 1937, 29.

²⁷ Ibn 'Idārī, *Al-Bayān al-muğrib (II)*, éd. G. S. Colin et E. Lévi-Provençal, Leiden, 1948-1951, 2 vols., II, 260.

²⁸ *E.I.*², article *ğaysh*, II, 517-528 (Cl. Cahen); *Lisān*, VIII, 164-165; Dozy, R., *op. cit.* (1881), I, 238-239.

relativement précis du *ğays* et de son organisation. En effet, divers types de *ğays* évoluèrent au sein de l'armée hispano-umayyade.

Ibn Ḥayyān nous dit qu'il existait un *ğays al-sulṭān* qui était sans doute l'équivalent de l'armée gouvernementale. Nous avons en outre une autre locution exprimant la même idée avec l'exemple d'*al-ğays al-sulṭānī*²⁹. Proche de ces notions, on note la présence d'un *ğays al-ḥaḍra* qui était sûrement stationné en permanence dans les capitales de provinces ainsi qu'à Cordoue³⁰. D'un tout autre point de vue, on sait que les soldats affectés à ce corps faisaient partie des troupes militaires (*ahl al-ğays*)³¹. Certes cette locution pourrait faire référence à l'ensemble de l'armée, régulière et composée de mercenaires. En outre, précisons que lors d'une expédition estivale donnée, on avait coutume de mobiliser une unité appelée *ğays al-šā'ifa*³². La réalité de cette institution structurée en fonction gouvernementale est attestée par la documentation arabe. Les sources textuelles indiquent en effet qu'il y avait une charge du *ğays* (*al-ḥuṭṭa fī l-ğays al-kaṭīf*)³³. Il est cependant possible de voir dans cette expression l'idée de «chose» ou d'«affaire» au sens large du mot *ḥuṭṭa*: les questions de l'armée! Nonobstant cette réflexion, notons que ce service avait à sa direction un *amīr al-ğays*, *qā'id al-ğays* et *šāḥib al-ğays* qui étaient des commandants nommés à certaines occasions comme les campagnes et les expéditions³⁴. De plus, Ibn Ḥayyān indique qu'il y avait une charge de haute responsabilité appelée *qiyādat al-ğays* (commandement de l'armée)³⁵.

Le troisième élément de l'institution militaire régulière se trouve dans la notion de *'askar* (pl. *'asākir*). Mais essayons de voir au préalable la signification de ce terme qui revêt diverses acceptions. Ce mot comporte le double sens de soldat et d'armée; aussi seul le

²⁹ *Al-Muqtabis V*, 186 et 431.

³⁰ *Al-Bayān II*, 265.

³¹ *Tarṣī'*, 25; *al-Bayān III*, 171.

³² Ibn Ḥayyān, *Al-Muqtabis min anbā' ahl al-Andalus (II)*, éd. M. 'A. Makkī, Beyrouth, 1973, 214.

³³ *Al-Muqtabis V*, 136.

³⁴ *Al-Muqtabis III*, 80; *Tarṣī'*, 35; *al-Bayān II*, 281; Ibn Sa'īd, *Al-Muğrib fī ḥulā al-Mağrib*, éd. Š. Ḍayf, Le Caire, 1953-1955, 2 vols., I, 44; *al-Nubāhī*, *Al-Marqaba al-'ulyā*, éd. E. Lévi-Provençal, Beyrouth, 1948, 53.

³⁵ *Al-Muqtabis III*, 91 et 129.

contexte permet d'appréhender avec précision le sens de ce vocable³⁶. En al-Andalus, on constate que les deux sens sont souvent étroitement mêlés. En effet, lorsqu'on parle de *'askar al-sulṭān* et de *'askar al-ṣā'ifa*, on peut admettre qu'il s'agit bien des militaires de l'armée mais également de la troupe des corps organisés du *ḡund* ou du *ḡays*³⁷. De plus ce contingent ainsi constitué était composé d'hommes de troupes (*ahl al-'askar*)³⁸; et l'on trouvait à leur tête, un commandant (*qā'id al-'askar*)³⁹. Ajoutons que cet officier supérieur était parfois aidé par un intendant affecté à son service (*hāzin bi-l-'askar*) et chargé de structurer le matériel des troupes⁴⁰. A l'époque de l'émir 'Abd Allāh, il existait un fonctionnaire affecté aux affaires de ces troupes (*ṣāhib al-ṣinā'a bi-l-'askar*). C'est ainsi que nous proposons de traduire cette expression si l'on considère le terme *ṣinā'a* dans le sens de «tâche» ou de «travail»⁴¹.

III) *Dīwān hispano-umayyade, contingents supplétifs et recrutement:*

Les contingents permanents, ceux appelés à toutes les occasions de conflit, représentaient la base défensive du territoire contrôlé par les Umayyades de Cordoue. Recensés à partir des rôles ou listes de soldes de l'armée (*dīwān*), ces soldats et leurs officiers étaient ce que l'on peut nommer par l'expression moderne de «soldats de métier»⁴². Les textes étudiés sont assez explicites à ce sujet. Toujours selon Ibn Ḥayyān, il y avait un registre de contrôle des effectifs percevant une solde régulière (*dīwān al-ḡund*)⁴³. Ces composantes de l'armée étaient

³⁶ E. I.², article *djaysh*, II, 517-528 notamment 519; *Lisān*, VI, 243-244; Dozy, R., *op. cit.* (1881), II, 127-128.

³⁷ *Al-Muqtabis* II, 157, 366, et VII, 223.

³⁸ *Aḥbār maḡmū'a fī fath al-Andalus*, éd. et trad. E. Lafuente y Alcántara, Madrid, 1867, 77/78; *Tarṣī'*, 4, 36, 59; *al-Muqtabis* V, 397, 398, 401, 404, 408, 414, 421; Ibn al-Abbār, *Al-Ḥulla al-siyarā'*, éd. H. Mu'nis, Le Caire, 1963, 2 vols., II, 346, 388; *Fragments historiques sur les Berbères au Moyen Age (Maḡāhir)*, éd. E. Lévi-Provençal, Rabat, 1934, 31; *al-Bayān* II, 186, 187, 189, 194, 201, 203 et III, 14.

³⁹ *Al-Bayān* II, 124.

⁴⁰ *Al-Muqtabis* VII, 210.

⁴¹ *Al-Muqtabis* III, 113.

⁴² E. I.², article *dīwān*, II, 332-347 surtout 341-342 pour l'Occident musulman (G. S. Colin); Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 66-67.

⁴³ *Al-Muqtabis* V, 173; al-Māwardī, K. *al-Aḥkām al-sulṭāniyya wa-l-wilāyāt al-dīniyya*, trad. E. Fagnan: *Statuts gouvernementaux ou règles de droit public et administratif (Statuts)*, Alger, 1915, 72-73.

qualifiées de corps *mudawwanūn* que l'on rendra par la locution suivante: troupes régulières inscrites au *dīwān*⁴⁴. Le système des pensions devait son origine à une création du calife 'Umar Ier qui le premier organisa l'armée et son contrôle à partir des rôles⁴⁵. Par la suite, à l'époque 'abbāsīde, nous savons d'après Abū I-Farağ Qudāma que le registre de l'armée (*dīwān al-ğayš*) était structuré de façon précise et qu'un certain nombre de règles régissaient l'octroi des pensions⁴⁶.

Aux listes de ce registre, on adjoignit rapidement, et en certaines occasions, des effectifs supplémentaires. Ces adjonctions de soldats étaient effectuées à partir des listes du rôle des troupes supplétives (*malāḥiq dīwān al-ğund*)⁴⁷. D'ailleurs, la racine *l.h.q.* est bien explicite car elle comporte le sens de «suppléer» ou d'«ajouter»⁴⁸. C'est ainsi que les soldats recrutés à partir de ce registre, portaient le nom générique de *al-mulāḥiqūn* et leur présence au sein de l'armée cordouane est attestée au moins durant l'émirat de 'Abd Allāh⁴⁹.

Un autre type de contingents supplétifs était sollicité pour des campagnes militaires. Il s'agit des corps de soldats «volontaires» (*al-muṭṭawwi'ūn/al-muṭṭawwi'a*)⁵⁰. Contrairement aux soldats inscrits sur les listes de l'armée, ces unités militaires ne recevaient ni solde ni dédommagement pour leur participation aux expéditions. Cependant, lorsque les souverains cordouans arrêtaient l'ordre de mobilisation des troupes, ils pouvaient compter largement sur cet appoint d'hom-

⁴⁴ *Al-Muqtabis* V, 135.

⁴⁵ Tritton, A. S., «Notes on the muslim system of pensions», *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XVI/1 (1954), 170-172; *E.I.*², article 'aṭā', I, 751-752 (Cl. Cahen); Sharon, M., «The military reforms of Abū Muslim, their background and consequences», *Studies in Islamic History and Civilization in honor of Profeser David Ayalon*, Jerusalem, 1986, 105-143 surtout 113-115. Comparer avec les armées būyides dans Bosworth, C. E., «Military organization under the Būyids of Persia and Irak», *Oriens*, 18-19 (1965-1966), 143-167 surtout 155-166.

⁴⁶ Hoenerbach, W., «Zur Heeresverwaltung der 'Abbāsiden: Studie über Abūfarağ Qudāma», *Der Islam*, 29 (1949-1950), 257-290 surtout 269-290.

⁴⁷ *Al-Bayān* III, 62.

⁴⁸ *Lisān*, XII, 203-204; Dozy, R., *op. cit.* (1881), II, 519-521.

⁴⁹ *Al-Muqtabis* III, 28.

⁵⁰ *Al-Muqtabis* II, 271; V, 146, 288, 335, 436, 438, 449, et VII, 226, 228; *Tarṣī'*, 118; *al-Bayān* II, 72, et III, 4, 24, 39. Comparer avec les Ṣaffārides dans Bosworth, C. E., «The armies of the Ṣaffārides», *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XXXI/3 (1968), 534-554 notamment 538-540. *E.I.*², VII, article *muṭṭawwi'a*, pp. 778-779 (C. E. Bosworth).

mes qui percevaient malgré tout une part du butin fait à l'ennemi⁵¹.

Enfin, on notera dans le même ordre d'idée, l'existence d'autres unités militaires appelées *al-murtaziqa*⁵². Ces corps d'armée, probablement peu nombreux, recevaient une solde, à l'occasion de leur engagement dans une campagne. Cette pension en espèce (*rizq*, pl. *arzāq*) était donc octroyée occasionnellement et les bénéficiaires appartenaient, comme bon nombre d'autres soldats, à cette frange de l'armée recrutée et payée en tant que forces supplétives⁵³. Notons en outre que l'auteur du *Dīkr* nous dit qu'al-Ḥakam Ier fut le premier émir à recruter des troupes dites *aġnād al-murtaziqīn* et prit à son service des mamlūks (*al-mamālik al-mustariqīn*)⁵⁴. Lorsque le souverain donnait l'ordre d'organiser une expédition, on procédait à la levée des troupes (*istinḡār*) dans l'ensemble des circonscriptions administratives y compris Cordoue⁵⁵. Cette mobilisation s'effectuait de deux façons: d'une part, les gouverneurs, après avoir reçu une lettre officielle, s'attelaient au rassemblement des troupes inscrites sur le *dīwān* et organisaient la mise en marche de celles-ci vers la ville ou le camp de départ de la campagne⁵⁶; d'autre part, on recevait les engagements et, dans ce cas précis le terme *ḡ.s.d.* correspond bien à l'idée de faire la conscription ou encore d'enrôler (enrôlement: *ḡaṣd*, pl. *ḡuṣūd*)⁵⁷. D'ailleurs, on notera que l'officier chargé du recrutement était le *ḡāṣid* (pl. *ḡuṣṣād*)⁵⁸. Ces corps d'armée recrutés dans les provinces portaient les noms génériques de *ḡuṣṣūd al-kuwar* et d' *al-maḡṣūdīn min aqṡār*

⁵¹ E. I.², articles *fay'* et *ghanīma*, II, 889-890 et 1028-1030 (F. Løkkegaard); Vallvé, J., *op. cit.* (1978), 68 et suivantes.

⁵² *Al-Muqtabis VII*, 196.

⁵³ *Lisān*, XI, 405-406; Dozy, R., *op. cit.* (1881), 523-524.

⁵⁴ *Dīkr bilād al-Andalus*, éd. et trad. L. Molina: *Una descripción anónima de al-Andalus*, Madrid, 1983, 125/133.

⁵⁵ Voir par exemple, la mobilisation des armées d'al-Andalus pour la campagne de 252/866 que Muḡammad Ier effectua contre la Galice dans *al-Muqtabis II*, 271-272 et *al-Bayān II*, 109. Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 69.

⁵⁶ L'un des plus importants camps de rassemblement de l'armée était le *Faḡṡ al-Surādiq* ou «l'Esplanade du Pavillon» et dont on verra un exemple dans *al-Muqtabis V*, 287; García Gómez, E., «Notas sobre topografía cordobesa en los "Anales de al-Ḥakam II" por 'Isā Rāzī», *Al-Andalus*, XXX/2 (1965), 319-379 surtout 359-360; *idem*, «Armas, banderas, tiendas de campaña, monturas y correos en los "Anales de al-Ḥakam II" por 'Isā Rāzī», *Al-Andalus*, XXXII/1 (1967), 163-179 surtout 170.

⁵⁷ *Lisān*, IV, 126-128; Dozy, R., *op. cit.* (1881), I, 290.

⁵⁸ Ibn 'Abd Rabbiḡi, *Al-'Iqd al-farīd*, éd. I. al-Abyārī, Le Caire, 1359-1372/1940-1953, 7 vols., IV, 508.

*kuwari-hi*⁵⁹. Notons en guise de comparaison que ce système est bien attesté en Ifriqiya fātimide qui possédait donc un bureau de recrutement⁶⁰. Une fois organisés, ces contingents partaient pour l'expédition estivale (*ṣā'ifa*) et parfois hivernale (*ṣātiya*) ou encore comme l'indique Ibn al-Ḥaṭīb, *al-ṣawā'if wa-l-ṣawāti*⁶¹. Ces unités de guerre étaient sous les ordres d'un officier responsable de la campagne (*ṣāhib al-ṣā'ifa*) dirigeant ainsi l'ensemble de ces opérations (*tadbīr 'alā l-ṣawā'if*)⁶².

IV) Contingents de mercenaires, soldats esclaves et corps du hums:

Les unités de soldats mercenaires étaient de véritables troupes de «militaires de carrière». A la différence des hommes du *ḡund* et ceux issus des recrutements, ces mercenaires étaient mobilisés pour toutes les opérations et durant tout l'année. Ils constituaient en quelque sorte des corps d'élite permanents et on peut sans aucun doute les comparer eux-aussi à des soldats professionnels.

D'après al-Rāzī, cité par Ibn Sa'īd, on sait que l'émir al-Ḥakam Ier fut le premier souverain andalou à incorporer ces soldats à son armée. L'auteur d'*al-Muḡrib* le dit très précisément: *huwa awwal man istaktara min al-ḥaṣam wa-l-ḥafad*⁶³. Précisons que ce contingent était composé de cinq mille hommes dont trois mille étaient des cavaliers dits «muets» et ainsi appelés car ne connaissant pas la langue arabe/commettant des incorrections de langue (*talāṭa ālāf minhum fursān wa-hum al-ḥurs wa-summū bi-dalika li-'uḡmatihim*)⁶⁴. Cette série d'informations permet de dégager le terme *ḥaṣam* dérivé du radical *ḥ.š.m.* qui est le mot le plus couramment utilisé pour désigner la notion de mercenariat⁶⁵. Cette appellation devait correspondre à l'ensemble des

⁵⁹ *Aḥbār maḡmū'a*, 150/131; *al-Muqtabis V*, 190.

⁶⁰ Dachraoui, F., *op. cit.* (1981), 363.

⁶¹ *A'māl*, 66.

⁶² *Le Calendrier de Cordoue de l'année 961*, éd. et trad. de Ch. Pellat, Leiden, 1961, 48/49, précise que la *ṣātiya* avait lieu vers le mois de février; *Tarṣī'*, 75 et 79; *al-Muqtabis III*, 92; *al-Ḥulla II*, 364; *al-Muḡrib I*, 41; *al-Bayān II*, 76, 86, 147 et 265.

⁶³ *Al-Muḡrib I*, 39.

⁶⁴ *Ibidem*; Colin, G. S., «Appellations données par les Arabes aux peuples hétérogloses», *Comptes Rendus du Groupe Linguistique d'Etudes Chamito-Sémitiques*, 7 (1954-1957), 93-95.

⁶⁵ *Lisān*, XV, 25-26; Dozy, R., *op. cit.* (1881), I, 291; Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 71-76.

soldats recrutés ou caractérisés par une disponibilité permanente en cas de campagnes. Mais cependant, si l'on en juge par d'autres traductions données dans les différents dictionnaires d'arabe classique consultés, le mot correspondrait aussi à «suite» ou «entourage» au sens d'un groupe de personnes fidèles à un pouvoir. On pourrait émettre l'hypothèse suivant laquelle le concept de *ḥašam* serait d'abord celui de soldats recrutés selon leur degré de fidélité envers le pouvoir.

Malgré la relative précision des textes arabes, on est bien en peine de donner une quelconque origine ethnique et géographique de ces soldats mercenaires. Mais indépendamment de son nombre et de sa provenance, ce mercenariat constituait sans conteste une base importante de l'armée. On peut considérer ces troupes comme des unités d'élites promptes à effectuer les premières attaques lors des batailles⁶⁶.

A la lumière de la documentation textuelle, on perçoit assez bien le rôle joué par ces corps d'armée. Si l'on en croit Ibn Ḥayyān, il existait des catégories au sein même du *ḥašam* (*ṭabaqāt al-ḥašam* et *katība min al-ḥašam*). De plus, nous savons que ces effectifs étaient aux ordres des commandants, responsables de ces compagnies (*quwwād fī ṭā'ifa min al-ḥašam*)⁶⁷. Cependant, le principal officier dirigeant ces mercenaires était le *šāhib al-ḥašam* possédant sans doute les mêmes attributions qu'un cadre de l'armée régulière⁶⁸. A l'échelon inférieur, on rencontrait un autre officier chargé du commandement des troupes mercenaires: *nāzir bi-l-ḥašam/nāzir fī l-ḥašam*⁶⁹.

Parallèlement au corps du *ḥašam*, il y avait une unité composée de militaires recrutés parmi les Berbères. Ce sont les Tangérois (*al-Ṭanġiyyūn*). La première mention de ces éléments est datée, selon nos recherches, de l'époque de l'émir 'Abd Allāh. En 284/897, lors de la campagne de Coïn, douze soldats tangérois intégrés à la troupe de 'Umar b. Ḥaḥṣūn, rejoignirent les rangs de l'armée émirale⁷⁰. On

⁶⁶ Chalmeta, P., «Las campañas califales en al-Andalus», *Castrum* 3, «Guerre, Fortification et Habitat dans le Monde Méditerranéen au Moyen Age» (Madrid, 24-27 novembre 1985), Madrid-Rome, 1988, 33-42. Comparer avec les Gaznevīdes dans Bosworth, C. E., «Ghaznevīd military organization», *Der Islam*, 36 (1960), 37-77 surtout 51-60.

⁶⁷ *Al-Muqtabis VII*, 156, 168, 210, 228; *Crónica Anónima*, 58/128.

⁶⁸ Ibn al-Qūṭiyya, *Ta'riḥ iftīāḥ al-Andalus*, éd. et trad. J. Ribera, Madrid, 1926, 96-97/81-82; *al-Muqtabis V*, 165, et *VII*, 22, 25, 30, 106, 119, 177, 182, 184, 185; *al-Bayān II*, 130.

⁶⁹ *Al-Muqtabis VII*, 47, 78, 79, 170; *al-Bayān II*, 244, 251.

⁷⁰ *Al-Muqtabis III*, 121-122; Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 74-75; Chalmeta, P., *op. cit.* (1988), 39.

retrouve le même scénario en 291/903-904 lors de l'expédition contre le fort de Bobastro où il y eut un soldat tangérois qui mourut⁷¹. A l'époque califale, nous savons qu'en 301/914, ils participèrent à la consolidation de la garnison du fort d'Espera et en 316/928, ce sont mille Tangérois qui formèrent la moitié de la troupe de la ville de Mérida⁷². Mais c'est au cours du règne d'al-Ḥakam II que l'on assiste à la véritable structuration de ce corps d'élite. En effet, ce dernier souverain, tout en suivant la politique mise en place par son père al-Nāṣir li-dīn Allāh, possédait un corps d'armée de sept cents cavaliers berbères⁷³.

Aux côtés des contingents des *aḥṣām*, nous relevons la présence de soldats appartenant à une entité spécifique de l'armée: le *hums*. Si l'on prend la définition du radical *h.m.s.*, on sait qu'il renvoie à l'idée du quint (cinquième) qui était un impôt payé par les habitants d'une zone nouvellement conquise par les armées musulmanes⁷⁴. Or le *Coran* dit que le *hums* correspondait au cinquième du butin et des prisonniers capturés. Ces deux éléments étaient la propriété de «Dieu, du Prophète Muḥammad, des proches parents, des orphelins, des misérables et de l'étranger de passage»⁷⁵. Cependant, il semble en réalité que seul le gouvernement collectait le produit du *hums*.

Ce corps d'armée apparaît, selon les textes étudiés, au cours du califat d'al-Ḥakam II. Toutefois, il est difficile de définir les modalités de son recrutement et la place qu'il tenait dans l'organisation militaire durant le IVe/Xe siècle. Néanmoins, nous pensons qu'il est possible d'imaginer un type de troupes qui aurait pu être mobilisé selon les mêmes critères que le *ḥaṣām*. A cet égard, la documentation arabe signale la présence de ce corps au cours d'occasions précises: fêtes officielles et religieuses ou départ de colonnes de guerre vers les zones frontières et le Ġarb de l'Afrique du Nord. On peut alors se demander si ces soldats n'étaient pas des mercenaires mobilisables à tout moment.

L'ensemble de ces hommes de troupes portait le nom générique de *ḥumsiyyūn* et étaient parfois divisés en petits escadrons (*tā'ifa min*

⁷¹ *Al-Muqtabis III*, 141; Chalmeta, P., *op. cit.* (1988), 39.

⁷² *Al-Muqtabis V*, 88, et 241; Chalmeta, P., *op. cit.* (1988), 39.

⁷³ *Al-Muqtabis VII*, 192; Chalmeta, P., *op. cit.* (1988), 39.

⁷⁴ *Lisān*, VII, 368-373; Dozy, R., *op. cit.* (1881), I, 404-405; Chalmeta, P., *op. cit.* (1975), 16-22; Vallvé, J., *op. cit.* (1978), 87-88.

⁷⁵ *Coran*, éd. et trad. S. Ed-Dine Kechrid, Beyrouth, 1985, sourate LIX, verset 7, 731/730.

al-humsiyīn)⁷⁶. Cette partie de l'armée andalouse avait ses cadres qui sont déterminés par la locution: *akābir al-hums* ou *akābir al-humsiyīn*⁷⁷. Dans ce cas là, on peut supposer qu'il s'agissait de notables ou bien encore des véritables dirigeants du *hums*. Enfin, soulignons la présence d'une catégorie de soldats d'origine servile et qui dès le IIIe/IXe siècle renforça l'appareil militaire andalou⁷⁸. Nous voulons parler des unités formées d'hommes esclaves (*'abīd*)⁷⁹. Sans pour autant exagérer la comparaison, il pourrait y avoir une ressemblance avec le corps *ṭawāšiya* (littéralement «castré») des armées mamlūkes mais rien ne permet d'affirmer que les militaires esclaves d'al-Andalus étaient ou non eunuques⁸⁰. Cette section de l'armée est attestée à l'époque de 'Abd Allāh avec dans ses rangs, des esclaves constitués en groupes d'archers (*rumāt al-mamālīk*)⁸¹. Sans doute présents sous le califat de 'Abd al-Raḥmān III, nous savons que durant le règne du second calife andalou, ces *'abīd* étaient parfois structurés en escadrons ou escouades (*ṭā'ifa min al-'abīd*)⁸². Par ailleurs, on sait qu'ils étaient engagés dans des corps spécialisés comme l'infanterie (*tartīb min raġġālat al-'abīd*) ou dans des corps d'élite composés de lanciers/d'archers et de soldats esclaves portes-boucliers (*'abīd al-rumāt/'abīd al-daraq*)⁸³. On relevera aussi la présence d'un corps de *'abīd al-fuḥūl* (esclaves non-eunuques) qui participa à la *bay'a* d'al-Ḥakam II. Ils y

⁷⁶ *Al-Muqtabis VII*, 223.

⁷⁷ *Al-Muqtabis VII*, 47 et 156.

⁷⁸ Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 71-76 notamment 74. Vallvé, J., «Libertad y esclavitud en el califato de Córdoba», *Actas de las II Jornadas de Cultura Árabe e Islámica (Madrid, 1980)*, Madrid, 1985, 565-578 surtout 571-572. Comparer avec l'Orient dans Crone, P., *Slaves on Horses. The Evolution of the Islamic Polity*, Cambridge, 1980, 74-81; Pipes, D., *Slave soldiers and Islam. The genesis of a military system*, New Haven-London, 1981, 5-23 et 192-193; Bacharach, J. L., «African military Slaves in the medieval Middle East: the cases of Iraq (869-955) and Egypt (848-1171)», *International Journal of the Middle East Studies*, 13/4 (1984), 471-495 surtout 472-489.

⁷⁹ *E.I.*², article *'abd*, I, 25-41 (R. Brunshvig); voir un exemple: *'abīd al-daraq* (esclaves portes-boucliers) dans *al-Muqtabis VII*, 48. Comparer avec les Ṣaffārides dans Bosworth, C. E., *op. cit.* (1968), 544-547 et *idem, op. cit.* (1960), 40-43 sur le système gaznevide.

⁸⁰ *A'māl*, 46 notamment présent avec les *fityān*, les *ġilmān* et les *ḥiṣyān* à l'époque de Ḥiṣām II; Ayalon, D., «Studies on the structure of the Mamluk army», *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XV/2 (1953), 448-476 surtout 464-467 sur le corps *ṭawāšiya*.

⁸¹ *Al-Muqtabis III*, 94.

⁸² *Al-Muqtabis VII*, 223.

⁸³ *Nafḥ al-ṭīb I*, 388; *Azhār al-riyād*, II, 287; *al-Muqtabis VII*, 48, 129, 195 et 196.

sont décrits avec des vêtements et armes de parade: *sākkīn fī l-asliḥa al-rā'iqā*⁸⁴. Notons enfin que ces troupes étaient incorporés dans des corps spéciaux appelés *tā'ifa min al-'abīd*⁸⁵. D'ailleurs, cette relative importance du substrat «esclave» dans les armées cordouanes est renforcée par la présence de deux classes de cadres militaires avec d'une part, les notables parmi les esclaves noirs (*wuṣafā' al-akābir*) et d'autre part les officiers esclaves chargés de l'entretien et de l'équipement des chevaux (*wuṣafā' aṣḥāb al-rikāb*)⁸⁶.

V) Fonctions et attributions du qā'id:

De l'ensemble de la documentation étudiée, le terme *qā'id* est apparu à maintes reprises au sens de chef militaire/commandant d'armée ainsi que plusieurs qualificatifs précisant ses prérogatives⁸⁷. Ibn Huḍayl, écrivain grenadin de la fin du Moyen Age, nous a laissé un traité relatif à la guerre sainte et dans lequel il énonce la hiérarchie des grades militaires. Cette classification comporte cinq niveaux énumérés dans leur ordre d'importance: *amīr*, *qā'id*, *naqīb*, *'arīf* et *nāzīr*. Chacun de ces officiers avaient sous ses ordres un certain nombre de soldats⁸⁸. Toutefois, à l'exception des *qā'id*-s, *'arīf*-s et *nāzīr*-s, on peut penser que cette nomenclature n'eut qu'une valeur théorique et souvent la situation politique interne et externe conditionna l'intervention de tel ou tel cadre de l'armée lors d'une expédition.

En al-Andalus, la notion de *qā'id* ne comporte aucune valeur précise. Notons qu'ils s'agit d'un point de vue philologique de la forme active (*fā'il*) dérivée du radical *q.w.d./qāda*⁸⁹. De plus, l'accession à la charge de commandant d'armée apparaît souvent dans les textes arabes à la Xe forme verbale (*staqāda/staqwada*) correspondant à un effort du sujet pour obtenir la direction d'un corps d'armée⁹⁰. On remarque que ce grade peut varier de simple officier

⁸⁴ *Azhār al-riyād*, II, 287.

⁸⁵ *Al-Muqtabis VII*, 223.

⁸⁶ *Al-Muqtabis VII*, 51 et 198.

⁸⁷ *E.I.*², article *qā'id*, IV, 476-477 (G. S. Colin).

⁸⁸ Cité par Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 77-78.

⁸⁹ *Lisān IV*, 372-374; Dozy, R., *op. cit.* (1881), II, 417.

⁹⁰ Sur la forme *staqwada* (*staqāda*)... *li-/staqwada* (*staqāda*)... *'alā*, voir des exemples dans *al-Muqtabis III*, 81, et *V*, 91, 187; *Tarṣī'*, 46, 47; Ibn Ḥazm, *Naqṭ al-'arūs fī tawāriḥ al-ḥulafā'*, éd. C. F. Seybold et trad. L. Seco de Lucena, Valence, 1974, 175/137; *al-Ḥulla I*, 246; *al-Bayān II*, 165.

à général au sens moderne du mot et avec des responsabilités plus ou moins étendues⁹¹.

Les prérogatives du *qā'id* ont sensiblement évolué selon la situation politique, de l'émirat au califat. Titulaire d'une haute fonction, ce cadre militaire dirigeait en grande partie les campagnes. Ceci fut notamment le cas lorsque le *qā'id* Abū l-'Abbās Aḥmad Ibn Abī 'Abda partit à trois reprises en guerre avec Abān, l'un des fils de l'émir 'Abd Allāh⁹². Responsable des opérations, le commandant d'armée ne paraît pas avoir détenu l'ensemble de la direction de l'expédition. Mais il reste cependant le «spécialiste» des questions relatives à la stratégie de guerre et lui seul organisait les troupes en vue de la bataille. On peut penser dans ce cas que le fonctionnaire responsable du corps d'armée possédait un grade équivalent à celui de chef de l'armée gouvernementale (*qā'id al-sultān*) et par conséquent des prérogatives de *qā'id al-ḡayš* ou de *qā'id al-šā'ifa*⁹³. Quant à la présence du fils du souverain, il semble qu'il ait été amené à participer à ces opérations dans le but d'avoir un premier contact avec l'exercice du pouvoir mais également pour renforcer le prestige et le sceau du *bayt umayyade*⁹⁴.

Théoriquement les fonctions de *qā'id* étaient caractérisées par deux constantes. Il était chargé en premier lieu du recouvrement des impôts «normaux» et des contributions spéciales. Cette tâche d'ordre fiscal est bien attestée par les chroniqueurs arabes relatant le départ d'une colonne militaire dans le but de percevoir les divers tributs⁹⁵. Ajoutons

⁹¹ Sur le «chef» militaire et sa place au sein des armées en Islam, voir les contributions de C. E. Bosworth et D. Ayalon dans *War, Technology and Society in the Middle East*, Parry, V. J. et Yapp, M. E. (editors), Oxford, 1975 ouvrage qui n'a malheureusement pas pu être consulté.

⁹² Aḥmad, Š., «Usrat Abī 'Abda wa-dawruhā fī ta'rīḥ al-Andalus fī 'ahd al-wulāt wa-l-imāra (92 h./316 h.)», *Al-Baḥṭ al-'Ilmī*, 35 (1985), 49-99 surtout 71-77; Meouak, M., *Les structures politiques et administratives de l'Etat andalou à l'époque umayyade (milieu IIe/VIIIe siècle-fin IVe/Xe siècle): étude prosopographique et essai de synthèse des principales charges gouvernementales*, thèse de Doctorat inédite, Lyon, 1989, 2 vols., I, 178-182, no. 24.

⁹³ *Al-'Iqd IV*, 505; *al-Muqtabis III*, 80, et VII, 92; *Tarṣī'*, 35; *al-Ḥulla I*, 137 et II, 377; *al-Bayān II*, 281.

⁹⁴ Vallvé, J., «Sobre demografía y sociedad en al-Andalus (siglos VIII-XI)», *Al-Andalus*, XLII/2 (1977), 323-340 surtout 336-337.

⁹⁵ Voir la campagne dirigée par Abū l-'Abbās Aḥmad b. Muḥammad Ibn Abī 'Abda pour prélever des impôts (*qaṭī' min ḡibāya*) dans la zone de Lorca en 282/895: *Ta'rīḥ ifīitāh*, 108/91-92 et *Tarṣī'*, 12; Barceló, M., «Un estudio sobre la estructura fiscal y procedimientos contables del Emirato Omeya de Córdoba (138-300/755-912) y

que cette attribution eut, à notre sens, bien plus de raison d'être à l'époque de 'Abd Allāh tant la dissidence interne fut importante. Par la suite, la situation évolua et le règne de 'Abd al-Raḥmān III vit le développement des missions de l'armée davantage tournées vers le maintien de l'ordre et la fin de la «pacification» du territoire sans pour autant s'abstenir de ses tâches fiscales.

Le second caractère des responsabilités du *qā'id* consistait en la levée des contingents de soldats en vue de la *ṣā'ifa* annuelle. En effet, après que l'émir décidait de mobiliser des troupes (*ḥašd*), parfois conseillé par ses vizirs, le commandant militaire participait comme d'autres officiers gouvernementaux à la conscription. Toutefois, il semble que cette activité incombait aussi à un agent civil en poste dans les zones frontalières⁹⁶. Mais voyons donc un exemple de ce système. Dans l'année 307/920, l'émir 'Abd al-Raḥmān III envoya une lettre-circulaire à tous les hauts-fonctionnaires et notamment aux commandants militaires (*quwwād*) des provinces et leur demandait de mobiliser les armées en vue d'une campagne contre la pays galicien⁹⁷. Cette donnée, relevée parmi bien d'autres, montre à quel point les fonctions du *qā'id* étaient plus étendues que la simple direction du *ḡund* ou de son organisation stratégique. On sait en plus qu'à la fin du IVe/Xe siècle, il y avait une espèce de hiérarchie à l'intérieur du corps des *quwwād* et illustrée par l'expression *wuḡūh al-quwwād* ou notables du corps des commandants militaires⁹⁸.

Dans le même ordre d'idée, on relève dans la chronique d'Ibn 'Idārī, une mention confirmant cet aspect du pouvoir détenu par le *qā'id*. Il s'agit là encore du célèbre Abū l-'Abbās Aḥmad Ibn Abī 'Abda qui fut investi des responsabilités identiques à celles du gouverneur de province car à l'issue de la conquête du fort de Cañete la Real en 293/906, il plaça un représentant provisoire du gouvernement central⁹⁹. Ce commandant avait déjà occupé personnellement la direction administrative des forts conquis après la campagne de

del Califato (300-366/912-976)», *Acta Historia et Archaeologica Mediaevalia*, V (1984-1985), 45-72.

⁹⁶ *Calendrier de Cordoue*, 48/49.

⁹⁷ *Al-Muqtābis V*, 155-157; *Crónica Anónima*, 60-61/131-132; Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, I (1950), 307 et note 3.

⁹⁸ *A'māl*, 74.

⁹⁹ *Al-Bayān II*, 142.

291/904¹⁰⁰. Certes, ces deux événements relevaient d'une situation exceptionnelle mais ils laissent entrevoir deux niveaux de pouvoir. D'une part celui politique puisque le *qā'id* nomma un agent subalterne attendant la venue éventuelle du nouveau *'āmil*; et d'autre part, on remarque qu'il détenait une autorité conférée par délégation du souverain qui dans ce cas est relativement étendue.

Nous savons qu'à l'usage, le *qā'id* pouvait diriger l'administration d'une région précise. C'est surtout le cas avec les gouverneurs militaires de circonscription (*qā'id al-kūra*). Et à ce propos, dans un article consacré à l'organisation de l'armée hispano-umayyade, J. Vallvé soutenait l'idée que cet officier était la réplique ou l'emprunt à la charge du *dux provinciae* d'époque wisigothique. En outre, J. Vallvé concluait au fait que le grade de *qā'id al-kūra* n'était rien d'autre que le calque linguistique du *dux provinciae*¹⁰¹. Sans trop s'attarder sur cette hypothèse, apparemment devenue réalité, nous pensons qu'il y a dans cette démarche, un fait en faveur de la thèse dite «continuiste» du phénomène hispanique, d'une période à l'autre. Dans ce cas, on se doit de nuancer l'adhésion à une telle position. En effet, il faudrait avant de comparer, prendre en compte la réalité historique des institutions umayyades, si tant est que cela fût possible, et faire le point sur les prérogatives du fonctionnaire ainsi que de ceux qui l'assistaient dans ses attributions. Mais cette proposition, et nous en sommes conscients, vaut par rapport à l'idée que l'on se forge sur la présence arabo-musulmane en Espagne. Continuité ou rupture d'une époque à l'autre? Il faudrait au préalable tenter de définir les deux réalités historiques, voire même dépasser le cadre souvent «réducteur» de ce débat!

Nonobstant ces remarques, le *qā'id al-kūra* était souvent à la tête de l'administration militaire d'une région frontalière, d'une province maritime ou encore détaché sur la *'idwa* du Maghreb. Plusieurs données viennent confirmer ce système ainsi que l'organisation de cette structure en charge. Les exemples les plus connus sont ceux relatifs aux zones de Saragosse, Tolède et Pechina pour lesquelles il y avait un *qā'id* détenant le commandement militaire (*qiyāda*)¹⁰².

¹⁰⁰ *Al-Bayān II*, 140-141.

¹⁰¹ Vallvé, J., *op. cit.* (1978), 85.

¹⁰² Cette proposition de l'examen du terme *qā'id* et de son contenu politico-administratif se fera à partir des études classiques sur l'état umayyade puis 'abbāsīde

Si l'on considère le titre d'*amīr* tel qu'il apparaît en Orient musulman aux IVe/Xe et Ve/XIe siècles comme étant l'équivalent du *qā'id* hispano-umayyade, on peut voir quelques similitudes dans ce qu'al-Māwardī appelle un «commandement militaire de province»¹⁰³. En effet, nous avons noté deux exemples de cet aspect qu'il faudrait comparer avec les précautions d'usage: à savoir le contexte politique différent et le fait qu'al-Andalus n'était pas plus étendue en superficie qu'une autre province de l'empire musulman. On a relevé le cas d'une zone située en bordure de la Méditerranée et qui fut constituée en région militaire. Son administrateur avait la charge de commandant (*qā'id*). C'est effectivement ce qui se produisit pour Aḥmad b. 'Īsā b. Aḥmad b. Muḥammad Ibn Abī 'Abda qui gouverna la circonscription militaire de Pechina en 321/933¹⁰⁴. Par la suite, un autre membre de cette famille dirigea la même région en 324/936: Ḥusayn b. 'Īsā b. Aḥmad Ibn Abī 'Abda¹⁰⁵. Certes, il pourrait s'avérer présomptueux de confronter ces deux informations à ce qu'al-Māwardī nomme une «zone conquise de fraîche date» mais il nous a semblé possible de voir dans ces deux exemples, un parallèle sur le plan de la représentation du pouvoir émiral en province. Ajoutons par ailleurs, que d'après al-Māwardī, il est question dans ce cas d'un émirat dit de «capacité», sous-entendant la soumission réalisée des régions concernées¹⁰⁶. Il en fut tout autrement lorsque Ġahwar b. 'Ubayd Allāh b. Muḥammad Ibn Abī 'Abda se vit conférer, en tant que *qā'id*, le gouvernement de la zone de Tolède en 318/930¹⁰⁷. Dans cet exemple, il serait acceptable de voir une illustration référant à l'émirat de «conquête»¹⁰⁸.

Les responsabilités du *qā'id* en tant que chef des armées évoluèrent peu sur le plan politique, de l'émirat au califat, sauf dans le cadre des lieux où se déroulaient les expéditions militaires du sud et de l'ouest d'al-Andalus, de la fin du IIIe/IXe et du début du IVe/Xe siècle¹⁰⁹. Cependant, au cours du IVe/Xe siècle, la dénomination de la charge

en Orient. Mais notons que dans l'*E.I.*², article *qā'id*, IV, 476, G. S. Colin affirme que le terme *qā'id* est sémantiquement équivalent du mot latin *dux*.

¹⁰³ *Statuts*, 59.

¹⁰⁴ *Al-Muqtabis V*, 428; *al-Bayān II*, 208; Meouak, M., *op. cit.* (1989), I, no. 32, 184-185.

¹⁰⁵ *Al-Muqtabis V*, 391; Meouak, M., *op. cit.* (1989), I, no. 34, 187.

¹⁰⁶ *Statuts*, 59-60.

¹⁰⁷ *Al-Muqtabis V*, 284; Meouak, M., *op. cit.* (1989), I, no. 35, 188-189.

¹⁰⁸ *Statuts*, 66.

¹⁰⁹ Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, I (1950), 329-396; *idem, op. cit.*, II (1950), 1-78.

de *qā'id* connut une espèce d'«inflation» dans l'octroi de la fonction, voire un glissement vers la notion de titre ou de dignité. Ce fut bien le cas avec l'apparition du *al-qā'id al-a'lā* qui était sans doute le commandant en chef des armées¹¹⁰.

Toutefois, ce chef militaire détenant le commandement en chef (*qiyādat al-'ulyā*) était bel et bien le plus haut responsable des armées sans qu'il soit toutefois possible de mesurer sa responsabilité réelle au sein de l'organisation du *ġund* et du *ġayš*. Il pourrait s'agir d'un *qā'id* détenant des prérogatives supplémentaires ou d'un «super» commandant en chef. A ce propos, on serait tenté de faire la comparaison avec un grade détenu par Gālib b. 'Abd al-Raḥmān al-Nāṣir qui était appelé *al-qā'id al-kabīr*. Il semble qu'ici nous ayons à faire à un titre honorifique plus qu'à une charge car selon les textes arabes, il exerçait déjà la fonction de commandant en chef des armées (*qiyādat al-'ulyā*)¹¹¹.

C'est par l'intermédiaire de la structuration de l'armée qu'il est possible d'appréhender les divers grades de commandement. En effet, on verra que les cadres de l'infanterie, de la cavalerie et de la marine de guerre recevront dans la majorité des cas, la charge de *qā'id*. Cette responsabilité sera accompagnée de qualificatifs précisant le type de fonction au sein de l'ensemble de l'armée.

VI) Fonctions et attributions du 'arīf:

Considéré comme l'équivalent d'officier subalterne de l'armée, le 'arīf (pl. 'urafā') était un fonctionnaire dont il est mal aisé de définir avec précision les prérogatives à l'intérieur de l'appareil militaire. Toutefois, ce terme est souvent appliqué aux titulaires de certaines charges de commandement «en second» du *qā'id* et à des postes de l'administration civile¹¹². D'un point de vue théorique, il s'agit d'un personnage possédant la connaissance en matière d'usage ('urf), par

¹¹⁰ *Al-Muqtabis III*, 147, et *VII*, 75, 102-103, 106, 109, 111, 115-116, 118, 124-126, 129; *Dikr*, 179/190.

¹¹¹ Meouak, M., «La biographie de Gālib, haut-fonctionnaire andalou de l'époque califale: carrière politique et titres honorifiques», *Al-Qanṭara*, XI/1 (1990), 95-112 surtout 104-109.

¹¹² *E.I.*², article 'arīf, I, 649-651 (A. El Ali-CI. Cahen); Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 300-302.

opposition à la connaissance de la loi islamique qui caractérise le *'ālim*¹¹³.

Nous avons vu précédemment que le *qā'id* était le commandant des armées mais qu'en est-il du *'arīf*? Nous pensons, sans grand risque d'erreur, pouvoir placer ce grade juste après celui de *qā'id*. Cette hypothèse nous est suggérée par les textes arabes qui livrent bon nombre d'exemples dans lesquels le *'arīf* participe, en qualité de «second» du *qā'id*, à des opérations militaires. Lorsque par exemple Sa'īd b. Ya'lā détenteur de la charge de *'arīf* sortit contre le rebelle Sulaymān b. 'Umar Ibn Ḥaḥṣūn en 314/927, il apparaît clairement comme un officier subalterne du commandant dirigeant la campagne¹¹⁴.

Ce poste à responsabilités militaires était aussi en usage dans les rangs des troupes dissidentes au pouvoir cordouan. L'on en veut pour exemple, le cas d'un certain al-Riyāḥī, allié de 'Umar Ibn Ḥaḥṣūn qui était doté du grade de *'arīf* et qui malgré son origine arabe défia l'autorité centrale¹¹⁵. Toutefois, on peut, dans cet exemple, suggérer le fait qu'il s'agissait davantage d'un personnage chargé de surveiller tout ou partie des opérations militaires telles que les charges de cavalerie. Notons dès à présent que c'est ce type d'attributions qui était confié au *'arīf* de l'armée gouvernementale. L'unité commandée par le *'arīf* portait le nom générique de *'irāfa*. D'après les *Aḥbār maǧmū'a*, on sait que l'émir 'Abd al-Raḥmān Ier s'était doté d'une garde de soldats noirs (*'irāfat al-sūd*), et cela pour la première fois en al-Andalus¹¹⁶. Cependant, il est difficile de savoir dans quelle mesure cette compagnie dépendait ou non de l'organisation militaire classique. Il semble que ce corps ait été constitué comme l'équivalent d'une garde personnelle au service de la sécurité de l'émir.

Il faut attendre le règne du troisième émir, al-Ḥakam Ier pour attester la présence d'une troupe de *'irāfa* au sein de l'armée. Les *Aḥbār maǧmū'a* nous disent que ce souverain eut à sa disposition un corps de troupes constitué de deux mille cavaliers (*fursān*, pl. de *fāris*) divisé en deux contingents de mille hommes. On distinguait aux commandes de chaque groupe, dix officiers (*'urafā'*) qui avait chacun

¹¹³ Sur la signification de *'arīf*, voir *Lisān*, XI, 140-148; Dozy, R., *op. cit.* (1881), II, 116.

¹¹⁴ *Al-Muqtabis V*, 205 et 206; *al-Bayān II*, 192.

¹¹⁵ *Al-Muqtabis III*, 92.

¹¹⁶ *Aḥbār maǧmū'a*, 109/101.

la direction de cent cavaliers d'origine extra-andalouse¹¹⁷. Cette information de choix n'est malheureusement pas vérifiable pour la période califale. Et de plus, il n'est guère possible de délimiter les prérogatives réelles de ces officiers si l'on admet leur engagement dans l'armée.

Néanmoins, on peut supposer que les unités rattachées au *'arīf* devaient être prêtes à répondre à toutes les requêtes du *qā'id* durant une bataille. Aussi à l'époque de 'Abd al-Raḥmān III, on voit plusieurs officiers subalternes engagés dans les opérations. Dès lors, il se peut que les *'urafā'* étaient les proches collaborateurs de l'état-major et cela tout en conservant le commandement de leurs troupes.

Malgré le silence quasi total des sources, on peut admettre que la *'arīf* était une des bases du commandement des armées hispano-umayyades. On peut considérer ce fonctionnaire comme un officier dirigeant, lors de certaines expéditions, des troupes de fantassins et de cavaliers. Toutefois, on doit également se demander si cette charge ne subit pas non plus une sorte d'«inflation» dès la première moitié du IVe/Xe siècle. Cette réflexion nous est inspirée par la présence de plusieurs *'urafā'* au cours d'une même bataille. Mais, en l'absence même approximative du nombre de soldats commandés par un *'arīf*, on se doit d'être prudent quant aux hypothèses émises.

VII) *Cadres militaires et composantes de l'infanterie, de la cavalerie et des forces navales hispano-umayyades:*

Le système militaire andalou d'époque umayyade reposait sur la triple structure classique de l'infanterie, de la cavalerie et de la flotte militaire. La documentation arabe nous renseigne assez précisément sur ces divers contingents d'armée. A l'égal des unités régulières du *ġund* et du *ġayš*, ces corps militaires possédaient des officiers souvent titulaires du grade de *qā'id*¹¹⁸.

¹¹⁷ *Aḥbār maġmū'a*, 129/116-117.

¹¹⁸ Voir le paragraphe V consacré aux fonctions du *qā'id*.

a) Infanterie et fantassins de l'armée hispano-umayyade:

La terminologie arabe a consacré le terme *rağul* (pl. *riğāl*) comme équivalent du soldat à pied¹¹⁹. Mais cependant un autre terme semble prompt à illustrer le genre infanterie à l'époque califale: *ğamī' al-rağl* ou ensemble des soldats à pied¹²⁰. Dès l'époque émirale, ces militaires participèrent à de nombreuses opérations et ils apparaissent ainsi dans les textes: *riğāl al-sultān/riğāl al-tağr*¹²¹. D'après Ibn Ḥayyān, ces troupes étaient partagées en plusieurs unités appelées *ṭawā'if al-riğāl* mais il est difficile d'évaluer le nombre de chacune d'entre elles¹²². On peut supposer que ces soldats, dans la plupart des cas, étaient regroupés dans des escadrons de l'infanterie (*rağğāla*)¹²³. Ce vocable est parfois accompagné de qualificatifs précisant sa signification. C'est notamment le cas pour la période califale qui vit poindre des réformes militaires. Ainsi divers corps d'infanterie s'activèrent vers la fin du IVe/Xe siècle tels que les contingents de fantassins au service des Marwānides (*rağğālat al-Marwāniyya*), ceux recrutés ou stationnés dans les faubourgs de Cordoue (*rağğālat al-arbād bi-Qurṭuba*) ou encore ceux employés et payés à des occasions précises (*rağğālat al-muštārīn*)¹²⁴. Outre ces deux derniers corps, on relèvera l'existence d'autres: *rağğālat fursān al-riyāda* (corps de fantassins à cheval), *rağğālat Qurṭuba* (corps de fantassins de Cordoue) et *rağğālat al-rumāt al-aḥrār* (corps de fantassins libres/indépendants)¹²⁵.

Quant à leur commandement, on peut penser qu'il revenait à des officiers détenteurs des grades de *qā'id* ou de *ṣāhib*, sans doute sous la dépendance permanente de l'armée régulière.

¹¹⁹ *Lisān*, XIII, 281-290; Dozy, R., *op. cit.* (1881), II, 515; Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 76.

¹²⁰ *Al-Ḥulla I*, 216.

¹²¹ *Crónica Anónima*, 75/148; *al-Muqtabis V*, 149, 213, 379; *al-Muğrib I*, 95; *al-Bayān II*, 170, 180.

¹²² *Al-Muqtabis V*, 210 et 220.

¹²³ *Aḥbār mağmū'a*, 31/43, 32/44, 88/85, 109/101; *Crónica Anónima*, 81/134; *al-Muqtabis III*, 60, 116, 117, et *VII*, 196; *al-Ḥulla I*, 137, 217, et *II*, 271, 344, 364, 370; *Mafāḥir*, 31; *al-Bayān II*, 76, 246, 254.

¹²⁴ *Al-Muqtabis VII*, 45, 47, 48, 197; *al-Ḥulla I*, 217.

¹²⁵ *Al-Muqtabis VII*, 47, 51, 196 et 197.

b) Corps de cavalerie:

Il s'agit de l'une des composantes de l'armée la plus importante et les informations textuelles abondent en ce sens¹²⁶. On a relevé deux grandes sections au sein de la cavalerie hispano-umayyade. En effet, on distingue l'institution du *ḥayl* (terme générique relatif à la cavalerie au sens propre du terme) et les différentes troupes de soldats à cheval (*fursān*)¹²⁷. Au sujet de la première catégorie, on s'aperçoit que le mot est employé dans une acception vague mais qui cependant est précisée par les qualificatifs qui lui sont attribués. Ce corps d'armée était constitué en véritable charge. On note ainsi un office de la cavalerie (*ḥuṭṭat al-ḥayl*) et un commandement de celui-ci (*qiyādat al-ḥayl*)¹²⁸. La seconde locution met en évidence le fait que cette institution était parfaitement intégrée à l'ensemble de l'armée. En outre, les responsables de ces unités possédaient les fonctions suivantes: *qā'id alā l-ḥayl* et *ṣāḥib al-ḥayl*¹²⁹. Si l'on en croit Ibn 'Idārī, certains corps de cavalerie étaient rattachés à l'infanterie. L'on en veut pour illustration, l'expression *rağğālat al-ḥayl*¹³⁰. D'après Ibn Ḥawqal, 'Abd al-Raḥmān III aurait eu un corps d'armée composé de cinq mille cavaliers inscrits sur les rôles militaires (*dīwān*) et recevant une solde (*rizq*)¹³¹. Enfin, on indiquera à propos des cadres, l'existence d'un service d'*al-a'imna* et d'un *qā'id al-a'imna* qui était chef de la cavalerie et probablement postérieur à l'époque umayyade¹³².

L'entretien de telles unités nécessitait l'emploi d'un personnel nombreux mais aussi l'aide de fonctionnaires subalternes supervisant le bon fonctionnement du matériel et la mise en état des édifices affectés à la cavalerie. C'est une fois de plus durant le califat d'al-

¹²⁶ Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 76.

¹²⁷ Sur les termes *ḥayl* et *faras*: *Lisān*, XIII, 240-247, et VIII, 38-43; Dozy, R., *op. cit.* (1881), I, 418, et II, 252-253; *E.I.*², articles *khayl*, IV, 1175-1178 et *faras*, II, 803-806 (F. Viré).

¹²⁸ *Al-Muqtabis II*, 160, et *V*, 330, 461; *al-Ḥulla I*, 258, et *II*, 229; *al-Bayān II*, 167.

¹²⁹ *Aḥbār mağmū'a*, 110/101; *Crónica Anónima*, 66/137; *al-Muqtabis II*, 294; *III*, 123; *V*, 172, 186, 204, 206, et *VII*, 30, 47, 92, 94, 119, 136, 172, 182, 184, 198, 212, 230; *al-Ḥulla I*, 64, 233, et *II*, 375; *al-Muğrib I*, 47; *al-Bayān II*, 147.

¹³⁰ *Al-Bayān II*, 8.

¹³¹ Ibn Ḥawqal, *Kitāb Ṣūrat al-arḍ/Kitāb al-Masālik wa-l-Mamālik*, 2e éd. J. H. Kramers: *Liber Imaginis Terrae*, Leiden, 1938-1939, 2 vols., I, 113.

¹³² *A'māl*, 37; *al-Ḥulla I*, 256; cette charge existait au Maghreb ziride: Idris, H. R., *La Berbérie orientale sous les Zirides, Xe-XIIe siècles*, Paris, 1962, 2 vols. 1962, II, 529.

Ḥakam II que l'on vit se développer — peut-être même se mettre en place — un service exclusivement détaché aux affaires de la cavalerie. En effet, on note la présence d'officiers détenteurs de la charge d'intendant (*wukalā'*, pl. de *wakīl*) employés aux écuries gouvernementales¹³³. Outre ce personnel, nous savons qu'il existait un service des écuries de l'état (*dawābb al-sultān*) et un autre réservé aux *quwwād* de la cavalerie (*dār al-ḥayl wa-l-qiyāda*)¹³⁴.

Aux côtés de cette institution, nous relevons l'existence de deux autres corps de cavalerie que l'on pourrait qualifier de groupes ou d'escouades de combat. Il s'agit d'un détachement de cavalerie plus connu sous le nom de *katība min al-ḥayl*¹³⁵. Quant au second corps, il était composé de cavaliers (*fursān*) qui étaient divisés en plusieurs contingents spécifiques et qui sont les suivants: *fursān al-akābir* (cavaliers de premier rang), *fursān aṣḥāb al-ḡawāṣīn* (cavaliers équipés de cuirasses), *fursān aṣḥāb al-taḡāfīf* (cavaliers équipés d'armures), *fursān al-ḥumsiyyīn* (cavaliers appartenant au *ḥums*), *fursān al-ḥurs* (cavaliers appartenant à la garde dite *ḥurs* = «muette»), *fursān al-mudarraʿīn* (cavaliers équipés de cotte de mailles), *fursān al-riyāḍa* (cavaliers d'élite au sens où ils sont rompus à la guerre), *fursān al-wufūd* (petites unités de cavaliers) et *fursān al-Ṭanḡiyyīn al-mudarraʿīn* (cavaliers Tangérois équipés de cotte de mailles)¹³⁶. Ainsi est-on en mesure d'affirmer que ces groupements de cavalerie étaient nombreux et dépendaient des principales sections de l'institution militaire hispano-umayyade: l'armée régulière (*ḡund-ḡays*), les contingents de recruts extra-andalouses et le corps du *ḥums*. Notons enfin qu'à l'époque d'al-Manṣūr, il y aurait eu quelques douze mille cavaliers enrôlés dans les armées sous la forme du mercenariat¹³⁷. Cette relation tirée d'un texte d'Ibn al-Ḥaṭīb fait également apparaître divers termes consacrés à des cadres de l'armée tel que *rāʾid* (pl. *ruwwād*) équivalent probable de *qāʾid*¹³⁸.

¹³³ *Al-Muqtabis VII*, 50 et 151.

¹³⁴ *A'māl*, 102; *Aḥbār maḡmū'a*, 144/127; *al-Muqtabis II*, 178.

¹³⁵ *Al-Muqtabis VII*, 210.

¹³⁶ *Al-Muqtabis II*, 6, et *VII*, 48, 49, 156, 196, 197; *al-Bayān III*, 23.

¹³⁷ *A'māl*, 99.

¹³⁸ *Ibidem*.

c) Marine de guerre:

Les souverains cordouans se sont rapidement occupés d'avoir à leur disposition une flotte de guerre et des arsenaux (*dār al-šinā'a*) capables d'assurer la défense du territoire et l'indépendance politique¹³⁹. L'irruption des escadres vikings avait obligé dès l'émirat de 'Abd al-Raḥmān II, la création et le renforcement des unités navales de guerre. Mais c'est aussi du côté de l'ennemi fātimide que les Umayyades se devaient de prévenir toute attaque et ainsi, faire face aux visées hégémonistes de l'état sī'ite. Cette situation avait provoqué en quelque sorte la mise en place d'une politique à caractère à la fois offensive, défensive et diplomatique¹⁴⁰.

La documentation arabe atteste dès le IIIe/IXe siècle de la présence d'escadres (*asāṭil*, pl. de *usṭūl*) armées par le gouvernement cordouan¹⁴¹. Si l'on porte crédit à Ibn Ḥayyān, 'Abd al-Raḥmān II avait parmi ses hauts-fonctionnaires de l'armée, un amiral de la flotte émirale (*ra'īs usṭūl al-sultān*)¹⁴². Cependant, les deux termes les plus couramment utilisés à propos des cadres de la marine de guerre sont *qā'id al-usṭūl* et *qā'id al-baḥr*¹⁴³. A l'époque du premier calife hispano-umayyade, ces derniers avaient le commandement des *al-marākib al-baḥriyya* ou bateaux militaires¹⁴⁴. D'après Ibn Ḥaldūn, ces deux commandants auraient été sous les ordres d'un officier supérieur mais dont on ne connaît pas le grade exact¹⁴⁵. Notons en guise de parallèle avec

¹³⁹ *Tarsī*, 83; *al-Muqtabis V*, 323; *al-Muqtabis VII*, 171; *al-Hulla II*, 337; *al-Muḡrib II*, 193; *al-Bayān III*, 102; *E.I.²*, articles *dār al-šinā'a*, II, 132-134 (G. S. Colin-CI. Cahen), et *baḥriyya*, *Supplément*, 79-82. Sur le *dār al-šinā'a* d'Almería, voir Torrès Balbas, L., «Atarazanas hispanomusulmanas», *Al-Andalus*, XI (1946), 175-209 surtout 178-179; Lirola Delgado, J., *El nacimiento del poder naval musulmán en el Mediterráneo (28-60 h/649-680 c.)*, Granada, 1990, 119-127; Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 206-211.

¹⁴⁰ Voir des exemples dans Canard, M., «L'impérialisme des Fatimides et leur propagande», *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales*, VI (1942-1947), 162-199 surtout 162-169 et Dachraoui, F., «Tentative d'infiltration sī'ite en Espagne musulmane sous le règne d'al-Ḥakam II», *Al-Andalus*, XXIII/1 (1958), 97-106; *E.I.²*, article *Madjūs*, V, 1105-1118 notamment 1114-1118 (A. Melvinger).

¹⁴¹ *Lisān*, XIII, 357; Dozy, R., *op. cit.* (1881), I, 12.

¹⁴² *Al-Muqtabis II*, 309.

¹⁴³ *Al-Muqtabis VII*, 80, 87, 89, 96, 98, 116, 216; *al-Bayān II*, 241, 245.

¹⁴⁴ *Al-Muqtabis V*, 87.

¹⁴⁵ Ibn Ḥaldūn, *Al-Muqaddima*, trad. V. Monteil: *Discours sur l'Histoire Universelle*, Beyrouth, 1967, 3 vols., II, 517.

l'Afrique du Nord qu'il y avait en Ifrīqiya fāṭimide deux fonctionnaires dirigeant la flotte de guerre: *ṣāhib al-baḥr* et *mutawallī al-baḥr*¹⁴⁶.

De même que la marine militaire d'état, il existait un ensemble de flottilles s'adonnant à la piraterie. Les études sur le sujet sont nombreuses et il n'est certainement pas dans notre propos d'en faire ici la synthèse. Cependant, nous voudrions faire remarquer que sa présence a considérablement influencé le pouvoir cordouan dans ses relations avec l'Europe chrétienne¹⁴⁷. Toutefois, ce phénomène relativement ponctuel a probablement servi la dynamique militaire hispano-umayyade en lui faisant bénéficier d'une sorte d'expérience en matière de stratégie militaire et d'armement naval. Certes, il ne s'agit là que d'hypothèses discutables mais qui pourraient être étayées par le réexamen de la piraterie andalouse et de ses liens militaires possibles avec l'institution officielle de l'*uṣṭūl*¹⁴⁸.

d) Charges et fonctionnaires de l'organisation des armées, des équipements et des expéditions militaires:

Tout au long de la période umayyade, les armées ont constitué un versant de l'administration qui fit l'objet des soins les plus attentifs de la part des souverains. On sait combien la préparation des campagnes militaires était importante et conditionna ainsi les qualités, les aptitudes et les succès des forces militaires hispano-umayyades.

De par la fréquence notable des campagnes effectuées de la fin du IIIe/IXe siècle jusqu'au début de l'époque califale, il s'avère que celles-ci étaient préparées selon des règles précises et dépendaient de

¹⁴⁶ D'après Dachraoui, F., *op. cit.* (1981), 392-394; Arié, R., *L'Espagne musulmane au temps des Naṣrides (1232-1492)*, Paris, 1973, 265-270 notamment 266 pour les *qā'id-s* (chefs des unités navales) et les *huddām al-uṣṭūl* (personnel affecté à bord des bâtiments de guerre).

¹⁴⁷ Barbour, N., «The influence of sea power in the history of muslim Spain», *Revista del Instituto Egipcio de Estudios Islámicos*, XIV (1967-1968), 103-111; idem, «L'influence de la géographie et de la puissance navale sur le destin de l'Espagne musulmane et du Maroc», *Actes du IIème Congrès International d'Etudes Nord-Africaines* (Aix en Provence, 1968), *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, Supplément (1970), 45-54; Guichard, P., «Les débuts de la piraterie andalouse en Méditerranée occidentale (798-813)», *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 35/1 (1983), 55-73.

¹⁴⁸ Senac, Ph., *Musulmans et Sarrasins dans le sud de la Gaule du VIIIe au XIe siècle*, Paris, 1980, 37-41.

services annexes de l'armée. C'est donc dans le cadre du 'ard (revue d'inspection militaire périodique des armées) que l'on mettait en place les expéditions¹⁴⁹. Celles-ci étaient souvent dirigées vers le territoire ennemi, plus souvent illustré par la locution *dār al-ḥarb* («territoires de la guerre») par opposition au *dār al-Islām* (territoires où règne l'Islam)¹⁵⁰. L'institution du 'ard était sans doute très étroitement rattachée aux registres de l'armée (*dīwān al-ḡays*). Dès lors cette structure était en partie chargée du recrutement des soldats, du rassemblement des troupes et de l'inspection des effectifs et des équipements divers¹⁵¹. Bien qu'il soit délicat de dater exactement l'apparition du 'ard en al-Andalus, il semble que celui-ci trouve son origine en Orient et à l'époque préislamique. Car par exemple, selon A. Christensen, un tel service aurait fonctionné durant la période sassânide¹⁵². La terminologie arabe est assez claire et précise quant à la désignation des bureaux et des responsables du 'ard. Cette partie de l'armée était organisée en charge administrative. En effet, on note les expressions *ḥuṭṭat al-'ard* et *wilāyat al-'ard*¹⁵³. Lorsque le souverain donnait l'ordre du départ en campagne, des consignes étaient transmises à l'inspecteur des revues de l'armée (*'arid*, pl. *'urrād*) afin d'opérer les préparatifs tant sur le plan du matériel des soldats que sur celui de la nourriture¹⁵⁴. Aussi, il apparaît que cette charge aurait été dirigée par plusieurs fonctionnaires. L'on en veut pour exemple les cas de Durri b. 'Abd al-Raḥmān al-Nāṣir, Muḥammad b. 'Abd Allāh al-Ḥarrūbī et Muḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad b. Sa'īd b. Mūsā Ibn Ḥudayr qui étaient à la direction du 'ard en 301/913.¹⁵⁵ Cette

¹⁴⁹ Lévi-Provençal, E., *op. cit.*, III (1953), 85-90; *E.I.*², article *isti'rād*, 'ard, IV, 276-281 (C. E. Bosworth). Comparer avec les Saffarides dans Bosworth, C. E., *op. cit.* (1968), 549-550 et les Gaznevides dans Bosworth, C. E., *op. cit.* (1960), 68-74.

¹⁵⁰ *E.I.*², articles *dār al-ḥarb* et *dār al-Islām*, II, 129-131 (A. Abel).

¹⁵¹ García Gómez, E., *op. cit.* (1967), 163 et suivantes.

¹⁵² A. Christensen, *L'Iran sous les Sassanides*, 1ère éd. Copenhague, 1936 dans *E.I.*², article *isti'rād*, 'ard, IV, 276-281 (C. E. Bosworth) surtout 277.

¹⁵³ *Al-Muqtabis V*, 97, 416, et *VII*, 77, 210; *al-Ḥulla I*, 244; *al-Bayān II*, 159, 164, 169, 185, 202, 205, 208.

¹⁵⁴ *Aḥbār maḡmū'a*, 75/79; *al-Muqtabis V*, 212, 408, et *VII*, 30, 51, 59, 68, 69, 119, 156, 184, 198, 200, 230; *al-Bayān II*, 170, 194.

¹⁵⁵ *Al-Muqtabis V*, 97; *al-Bayān II*, 164. Sur le premier de ces trois personnages: Meouak, M., «Deux familles d'origine "alfranchie" au service de l'Etat hispano-umayyade: les Banū Durri et Banū Ṭarafa», *Anaquel de Estudios Árabes*, 2 (1991), 183-192 surtout 186-187; idem, *op. cit.* (1989), I, no. 1, 192-193 et no. 4, 224 sur les deux autres.

information montre combien les souverains cordouans attachèrent de l'importance à l'équipement et à la présentation en revue des armées (*ta'riḍ al-ḡuyūs*), à la disposition réglée des escadrons (*ta'bi'at al-maqānib*) et d'une certaine manière à tout ce qui concernait la hiérarchie des détachements (*tartīb al-katā'ib*)¹⁵⁶. Si l'on en croit Ibn Ḥayyān, à l'époque du calife al-Ḥakam II, il y avait un service qui était chargé d'organiser les modalités du déplacement des troupes. Il s'agit de la *hizānat al-safar* (service responsable des expéditions militaires) qui avait à sa tête un *hāzin al-safar*¹⁵⁷. Ce dernier était, dans certains cas, accompagné par le responsable de l'acheminement des sommes d'argent pour les contingents ou *hāzin 'alā awqār al-māl*¹⁵⁸. Notons que postérieurement au 'arḍ umayyade, il y eut à l'époque d'al-Manṣūr, un service affecté à la revue des troupes recrutées au Maghreb. Et c'est ainsi que ce dernier, poursuivant les réformes de l'armée, mit en place un bureau de revue des soldats nord-africains ('*arḍ al-Maḡāriba*)¹⁵⁹.

Aux côtés de ce service de contrôle des troupes et du matériel qui existait encore à l'époque naṣride sous le nom de '*arḍ 'askarī*'¹⁶⁰, il y avait un secteur chargé de l'entretien et des fournitures d'armes. Il s'agit de l'intendance des arsenaux ou des magasins d'armement (*hizānat al-silāḥ*)¹⁶¹. Là encore si l'on en croit la documentation arabe, cette charge avait été détenue simultanément par trois fonctionnaires en 314/926: Ḥusayn b. Muḥammad b. 'Aṣim, Aḥmad b. Yaḥyā b. Ḥassān et 'Abd al-Wahhāb b. Muḥammad Ibn 'Abd al-Ra'ūf¹⁶². Ce bureau spécialisé dans l'armement de l'ensemble des soldats s'occupait également de la production des armes et des instruments de combat. Selon Ibn al-Ḥaṭīb, le rythme des livraisons imposé aux

¹⁵⁶ *A'māl*, 36; *al-Muqtabis VII*, 47.

¹⁵⁷ *Al-Muqtabis VII*, 183 et 228.

¹⁵⁸ *Al-Muqtabis VII*, 168.

¹⁵⁹ *Maḡāhir*, 20.

¹⁶⁰ Arié, R., *op. cit.* (1973), 248-257 surtout 249.

¹⁶¹ *Al-Muqtabis V*, 81, 97; *al-Bayān II*, 159, 164, 169, 191, 193, 213. Comparer avec les Ḡaznevides dans Bosworth, C. E., *op. cit.* (1960), 61-68.

¹⁶² *Al-Bayān II*, 193. Ces derniers avaient sans doute la charge de *hāzin al-silāḥ* ou de responsables des arsenaux de l'armée. Voir deux exemples dans Ibn 'Abd al-Malik al-Marrākūṣī, *Al-Dayl wa-l-takmila*, V en 2 vols., éd. I. 'Abbās, Beyrouth, 1965, V/1, 141 et *al-Bayān III*, 57. Sur la carrière du troisième personnage, voir Meouak, M., *op. cit.* (1989), I, no. 10, 262-263.

fabricants d'armes était particulièrement soutenu à l'époque d'al-Manšūr¹⁶³.

Au terme de l'examen des principales composantes de l'armée et de ses cadres dirigeants, on insistera en premier lieu sur le caractère militaire de l'état hispano-umayyade. Nous avons tenté de voir comment les souverains cordouans devaient constamment porter la guerre et par voie de conséquence, entretenir sans doute à grands frais, des troupes.

Il y a selon nous, dans le cas de l'armée hispano-umayyade, un modèle classique de l'état médiéval qui vit dans une espèce de coercition chronique du fait des relations souvent hégémoniques avec d'autres entités territorialement souveraines¹⁶⁴. Dans un second temps, on entrevoit des spécificités et plus particulièrement au sein des classes de hauts-fonctionnaires. La première de celles-ci se situe à la fin du IIIe/IXe siècle et réfère à la réalité de l'exercice de la charge de *qā'id*. Ce dernier assumait, en plus de ses responsabilités militaires, des prérogatives relevant de l'administration civile. En revanche, à l'époque califale, il semble se dégager une spécialisation dans les attributions des officiers commandant les armées. Ceux-ci n'assuraient plus que leur véritable rôle de cadres de l'armée et chacun se cantonnait dans l'infanterie, la cavalerie ou la marine de guerre. Mais il est certes bien difficile d'élaborer une théorie relative aux responsabilités du *qā'id* et de ses confrères subalternes.

S'il existait bien une tradition orientale d'époque umayyade au sujet de la distinction entre *ġund* et *ġayš*, nous croyons qu'al-Andalus n'entre pas complètement dans ce schéma. La première institution représente bien l'ensemble des secteurs de l'armée alors que la seconde nous paraît renvoyer à la notion d'aristocratie militaire mise en place dès les débuts de la conquête du IIe/VIIIe siècle¹⁶⁵. Dans ce sens, il

¹⁶³ *A'māl*, 101-102.

¹⁶⁴ Il existe de nombreuses études sur les problèmes de l'hégémonie territoriale de l'état médiéval et de son usage de la force. On ne saurait trop conseiller une étude plus qu'une autre. On verra dans ce sens et proche de nos préoccupations, Chalmeta, P., «Al-Andalus: société féodale?», *Le cuisinier et le philosophe. Hommage à Maxime Rodinson. Etudes d'ethnographie historique du Proche-Orient* (réunies par J. Digard), Paris, 1982, 179-190.

¹⁶⁵ C'est sans doute une des perspectives des plus intéressantes: mesurer, à travers la documentation arabo-musulmane, le niveau d'intégration des cadres militaires et définir jusqu'à quel point l'armée hispano-umayyade fut un élément déterminant dans



serait souhaitable d'effectuer l'examen des données textuelles relatives au *ġund* hispano-umayyade par rapport à l'idée de professionnalisation de l'armée. En effet, si l'on considère cette structure comme une entité étroitement liée à la division tribale de certaines zones méridionales d'al-Andalus, on pourrait s'interroger sur la continuité ou l'abandon de ce système à la fin du IVe/Xe siècle. Et dans ce sens, on devra admettre qu'il est encore difficile de faire une véritable distinction entre les trois composantes classiques de l'armée hispano-umayyade: *ġayš-ġund-'askar*. Celles-ci seraient peut-être des termes interchangeables, et signifieraient plutôt un concept et non pas obligatoirement la matérialisation d'un corps de troupes militaires. Alors, en guise de projection vers une recherche plus ciblée et plus détaillée, on fera confiance, au moins en souhait, au plaidoyer de M. Bloch qui voyait à juste raison, l'intérêt qu'il y aurait de développer une étude linguistique poussée des textes en général et ceux arabes dans notre cas¹⁶⁶. Celle-ci nous permettrait sans doute de comprendre le sens exact du vocabulaire en le remplaçant systématiquement dans son contexte comme nous avons essayé de le faire dans ce travail.

RESUME

Cet article se propose d'examiner les fonctions militaires et la nomenclature des contingents de l'armée umayyade en al-Andalus. Outre l'examen de la composition des corps d'armée, basée sur la triple structure *ġund-ġayš-'askar*, nous étudierons les prérogatives du *qā'id*, du *'arīf* et d'autres charges de direction, d'organisation des armées et des campagnes militaires. Une des hypothèses repose sur deux aspects concrets de l'organisation militaire cordouane: l'obligation d'entretenir une structure offensive-défensive; et le caractère fortement «militarisé» de l'état hispano-umayyade. Ce phénomène serait à mettre au compte de la nécessité de défense d'un territoire musulman et d'une politique hégémonique en Méditerranée occidentale (contrôle politico-diplomatique du *ġarb* de l'Afrique du Nord aux dépens de l'hégémonie des Fātimides d'Ifrīqiya).

la formation historique de la société d'al-Andalus, voire une cause de la *fitna* du début du Ve/XIe siècle.

¹⁶⁶ Bloch, M., *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, 1952, p. 28.

RESUMEN

Este artículo se propone examinar las funciones militares y el conjunto de los contingentes del ejército andalusí. Además del estudio de los cuerpos armados, basado en una triple estructura: *yund-yayš-askar*, estudiaremos los cargos del *qā'id*, del *'arīf* y otros puestos de la organización de los ejércitos y de las campañas militares. Una de las hipótesis se basa en dos aspectos concretos de la organización militar andalusí: la obligación de mantener una estructura ofensiva-defensiva y el carácter «militarizado» del estado omeya. Este fenómeno podría ser relacionado con la necesidad de defensa de un territorio musulmán y de una política hegemónica en el Mediterráneo occidental (control político-diplomático del *Garb* del Magreb contra los Fāṭimíes de Ifrīqiya).